

**CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 175'000.- DESTINÉ À L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME  
DE CONSTRUCTION D'UNE HALLE POUR DES ACTIVITÉS ARTISANALES**

Considérant,

- les négociations menées depuis plusieurs années avec le propriétaire de la Tuilerie,
- la demande exposée dans le document du 22 octobre 2007 de la société « Tuileries & Briqueteries SA » de Bardonnex ainsi que les compensations exposées dans ledit document (annexe 1) faisant partie intégrale des conditions de l'accord,
- la proposition, en compensation de la facilité donnée au chemin de Lathoy, de vendre à la commune de Bardonnex une parcelle d'environ 3'500 mètres carrés au prix de CHF 150,- le mètre carré, pour son futur projet d'immeuble artisanal,

Ladite parcelle sera détachée de celle portant le N°13'465, sise en zone industrielle, et nivelée au niveau du chemin des Épinglis (annexe 2). La société « Tuileries & Briqueterie SA » prendra à sa charge tous les frais de découverte, d'exploitation et d'élimination des impropres conformément aux dispositions légales,

- la convention signée le 31 juillet 2008 (annexe 3),
- la volonté d'ériger un bâtiment du type halle artisanale,
- les demandes pressantes de plusieurs entreprises de la commune qui ont fait part de leur intérêt pour ces locaux,
- l'exposé des motifs.

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal

**DÉCIDE**

À l'unanimité, soit par 13 voix pour :

1. D'ouvrir un crédit d'étude de CHF 175'000.- destiné à l'élaboration d'un programme de construction d'une halle pour des activités artisanales,
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements sous la rubrique 9530.503.00.



Législature 2007-2011

Délibération D-1275

Séance du 12 avril 2011

3. De la porter à l'actif du bilan, 9530.143.00, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense avec le crédit qui sera voté pour la réalisation des travaux.
5. En cas de non réalisation du projet, d'amortir ce crédit en cinq ans, soit de 2012 à 2016, par le compte de fonctionnement 9530.331.00.

Le délai pour déposer un référendum expire le 19 mai 2011.

Bardonnex, le 19 avril 2011

Béatrice GUEX-CROSIER  
Présidente